



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 4 | 0 7 | 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 4 | 0 7 | 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8079

1 Intitulé du projet

Demande d'augmentation de capacité pour exploiter une unité de fabrication de fertilisants minéraux et organiques par la société BIOS DEVELOPPEMENT à Chacé (49).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BIOS DEVELOPPEMENT

Raison sociale

BIOS DEVELOPPEMENT

N° SIRET

4 4 0 8 9 5 2 5 8 0 0 0 5 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GUILLERMOU

Prénom(s)

Marc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
R122-2 Rubrique 1a R122-2 Rubrique 39 Rubriques ICPE : 2170, 2515 et 2171. Rubrique IOTA : 2.1.5.0.	Rubrique 1a (Autres ICPE soumises à autorisation) : Cas par cas. Rubrique 39 : Non concerné : aucune surface plancher ou emprise au sol supplémentaires ne sont prévus. Principales rubriques ICPE : 2170 (Autorisation), 2515 (Enregistrement), 2171 (Déclaration). Rubrique IOTA : 2.1.5.0. : < 20 ha avec bassin versant intercepté amont (Déclaration). Surface projet 6,67 ha env.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

la société BIOS DEVELOPPEMENT (filiale de la société Bio3G) exploite, depuis 2017, une unité de fabrication de fertilisants minéraux et organiques. Une déclaration ICPE a été réalisée en mars 2015 (récépissé en date du 10/04/2015). Elle visait les rubriques suivantes : 2515 (pour 185 kW) et 2170 (9 t/j).

Depuis, le site a développé ses capacités de production et dépasse les seuils pour lesquels il avait été déclaré. Il comporte maintenant les lignes de production suivantes :

- Une ligne de préparation de fertilisants liquides (à base d'algues et d'urée) : production attendue de 1000 t/an,
- Une ligne de préparation de fertilisants sous forme de perles (99 % minéral) : production attendue de 20000 t/an.
- Une ligne de préparation d'assèchants pour litières d'animaux d'élevage en poudre (composition : 90 % minéral + sciure + huile essentielle) : production attendue de 7500 t/an,

Le site dispose également d'une zone de stockage de big-bags et sacs 25 kg d'amendement et engrais organiques (1000 t maximum sur site) en provenance d'un autre site de production avant expédition chez les clients.

Un dossier de régularisation ICPE sera donc déposé (régime de l'autorisation ICPE).

Le projet ne nécessite aucune démolition préalable. Aucune construction de bâtiment n'est prévue. Aucun défrichement ne sera réalisé. La gestion des eaux (eaux pluviales, réutilisation d'eaux chargées, confinement incendie) est en cours d'étude sera réalisée au droit d'ouvrages déjà existants et dans une zone déjà anthropisée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en :

- la production sur place de fertilisants minéraux (essentiellement) et organiques 21000 t/an environ) ainsi que la production d'assèchants pour litières d'animaux d'élevage (7500 t/an environ),
- le stockage de fertilisants minéraux et organiques produits à partir d'un autre site (1000 t maximum présents sur site) avant expédition chez les clients.

Le site sera soumis aux rubriques ICPE suivantes :

- 2515 ([...] mélange de [...] minéraux et autres minéraux [...]) : Enregistrement (puissance installée de 350 kW (> 200 kW)),
- 2170 (fabrication des engrais, amendement et supports de culture à partir de matières organiques) : Autorisation (environ 18500 t/an (> 10 t/j)),
- 2171 : (dépôts d' [...] engrais et supports de culture renfermant des matières organiques) : Déclaration (capacité maximale de 1000 t environ (soit > 200 t)).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Quelques travaux à l'intérieur des bâtiments existants sont également prévus (suppression de la trémie du process perles, notamment).

Les deux puits existants sur le site (localisés dans des bâtiments) ne seront pas utilisés. Ils seront mis en sécurité.

Les eaux pluviales non souillées seront dirigées vers séparateur débourbeur puis un bassin de régulation avant rejet vers le milieu superficiel. Les eaux industrielles (résultant du fonctionnement ou du nettoyage des installations) seront recyclées conformément à la réglementation ICPE. Les eaux d'extinction d'incendie seront confinées. Les stockages le nécessitant seront placés sur rétention.

Les études relatives à la gestion des eaux sont en cours. Leur gestion sera réalisée soit droit d'ouvrages existants dans une zone déjà anthropisée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste :

- pour la ligne poudre (préparation d'asséchants), en :
 - o la réception des matières premières,
 - o L'alimentation des lignes de production en intrants (essentiellement minéraux),
 - o La préparation du mélange dans une mélangeuse peseuse,
 - o L'ensachage automatique ou manuel en sacs de 25 kg.
- Pour la ligne de préparation de fertilisants sous forme de perles en :
 - o la réception des matières premières,
 - o L'alimentation des lignes de production en intrants (essentiellement minéraux) dans une mélangeuse peseuse,
 - o La granulation des perles,
 - o Le durcissement des perles et leur refroidissement,
 - o L'ensachage automatique ou manuel en sacs de 25 kg ou big-bags.
- Pour la ligne de préparation de fertilisants liquides en :
 - o la réception des matières premières,
 - o L'alimentation des mélangeurs (eau + matières fertilisantes à base d'algues),
 - o Le conditionnement en bidons de 10 à 20 L.

Le site permet également le stockage de fertilisants minéraux et organiques produits sur d'autres sites (1000 t maximum sur site) avant expédition chez les clients.

En fin d'exploitation du site, les matières stockées seront évacuées, les produits dangereux seront évacués vers les filières de traitement appropriées et le site sera mis en sécurité.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Initialement, le projet était soumis au régime de la déclaration ICPE. Il sera soumis au régime d'autorisation ICPE. Le projet est et sera soumis au régime déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0). Le site dispose d'un agrément sanitaire provisoire depuis le 13/11/2023.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique du projet	Valeurs
Surface du site	6,67 ha environ
Surface des bâtiments (existants)	20602 m ² environ
Emprise de la zone de stockage extérieure de fertilisants	900 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue de la Perrière _____

Lieu-dit : Chacé _____

Localité : Bellevigne-les-Châteaux _____

Code postal : 4 9 4 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 0 4 ' 4 1 " O Lat. : 4 7 ° 1 2 ' 2 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Saumur Loire Développement approuvé le 5 mars 2020. La dernière modification de ce PLUi a été approuvée le 11/05/2023. Zonage UY : Zone urbaine à vocation économique.

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les évolutions de production du site sont les suivantes :

Type de fertilisant	Tonnage déclaré en 2015	Tonnage prévu en phase autorisation
Asséchants en poudre	1 500 t/an	7 500 t/an
Fertilisants en perles	5 000 t/an	20 000 t/an
Fertilisants liquides	300 t/an	1 000 t/an

La ligne de production liquide est en place que depuis février 2023.

Le site dispose également d'une zone de stockage de big-bags et sacs 25 kg de fertilisants organiques (1 000 t maximum) en provenance d'autres sites de production.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche se situe à plus de 880 m à l'Ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 n°520004433 : "BASSE VALLEE DU THOUET".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope (APB) la plus proche de l'emprise du projet (environ 2,5 km au Nord-Ouest) correspond aux "Marais De Distré" (identifiant n°FR3800450).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la commune de Bellevigne-les-Châteaux, commune d'implantation du projet, s'insère au sein du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (FR8000032).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Maine et Loire est concerné par un PPBE 3ème échéance des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat approuvé le 14/10/19. Un PPBE 4ème échéance est en cours d'élaboration. D'après les cartes de bruit approuvées du réseau concédé et non concédé, la commune de Bellevigne-Les-Châteaux n'est pas concernée par une voie affectée par le bruit. Au plus près, on recense la RD347/960 localisée à plus de 4,4 km au Nord-Ouest du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un périmètre de protection ou un périmètre délimité des abords d'un monument historique. Il est situé à plus de 340 m au Sud-Est du zonage de protection au titre des abords d'un monument historique (Château de Chacé) et à plus de 500 m au Nord de l'église de Saint-Cyr-en-Bourg.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site très anthropisé. Absence de travaux dans l'espace vert. Lagunes de gestion des eaux pluviales et la réserve incendie existantes classées par le PLU comme secteur à "enjeux écologiques liés à des milieux humides identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme". Les 3 lagunes les plus à l'Est ne seront pas réutilisées. Les 2 lagunes les plus à l'Ouest (gestion des eaux pluviales et de réserve d'eau d'incendie) conserveront leur fonction.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bellevigne-les-Châteaux est concernée par le PPRI du Thouet (risques d'inondation et de risques d'une crue à débordement lent de cours d'eau). Cependant le site est localisé hors du périmètre du PPRI. Commune non concernée par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI du Thouet a été approuvé le 13 novembre 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics (BASOL) n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site. Emprise du site localisé au droit de l'ancien site FRANCE CHAMPIGNON donc recensé sur la base BASIAS. L'activité déclarée était la suivante : industrie alimentaire, dépôt de liquides inflammables et cultures permanentes. Aucune pollution n'a été portée à la connaissance du porteur de projet à ce jour.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans la zone de répartition des eaux n°4007 "Bassin Hydrographique du Thouet". Il s'agit d'une masse d'eau superficielle. Il n'y aura plus de prélèvement au moyen de puits/forages au droit du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du site n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable. Au plus près, on recense le périmètre de protection éloigné de Saumur (Secteur des Landes) localisé à plus de 2,9 km au Nord du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du site de BIOS DEVELOPPEMENT est le suivant : "LE COTEAU ET LES RIVES DE LA LOIRE ENTRE SAUMUR ET MONTSOREAU". Il est situé à plus de 4,5 km au Nord-Est du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le suivant : "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau"(n° FR5200629) - Directive habitat. Il est situé à plus de 900 m à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé plus proche se situe à plus de 2 km au Sud-Est du projet. Il s'agit des "RUINES DU CHATEAU DE LA BOUJARDIERE ET LEURS ABORDS".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera alimenté par le réseau d'adduction public. Aucun prélèvement dans un puits ou un forage sur le site ne sera effectué. Conformément à la réglementation ICPE, les eaux industrielles (effluents liquides résultant du fonctionnement ou du nettoyage des installations) sont intégralement réutilisées : Ceci limitera la consommation en eau sur le réseau d'adduction public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Resources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement via un puits ou un forage sur le site. Le site sera alimenté par le réseau d'adduction en eau potable. Les eaux de lavage seront réintroduites dans le process de fabrication (conformément à la réglementation ICPE). Les effluents domestiques issus des sanitaires seront épurés au moyen d'un système d'assainissement non collectif.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet localisé au droit d'un site déjà très artificialisé et en fonctionnement. Les travaux seront limités et essentiellement localisés à l'intérieur des bâtiments ou éventuellement dans des zones anthropisées. Les eaux pluviales seront régulées, les eaux industrielles seront réutilisées et les eaux d'extinction incendie seront confinées. Site localisé hors des corridors et réservoir de biodiversité identifiés au SRCE et SCoT. Aucun éléments protégé (Art. L151-23 du code de l'urbanisme) n'est recensé au PLUi au droit du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé plus de 900 m du projet. Compte tenu de cette distance et de l'activité prévue, les probabilités d'impact du projet sur ce site sont jugées négligeables.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a vocation d'activité est déjà aménagé et en fonctionnement. Le site localisé en zonage urbaine à vocation économique (UY) au PLUi : Il ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La centrale nucléaire de Chinon se trouve à plus de 17 km du site. Le projet s'insère dans une zone urbaine à vocation économique (UY). Parmi les installations les plus proches, on recense un parc photovoltaïque, la SAS Chaucer Food, Marie Surgelés. Ces installations ne font pas l'objet d'un PPRT ou de servitudes inscrites au PLUi. Les installations existantes et projetées prendront en compte le passage des lignes électriques aériennes (RTE).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site localisé hors du périmètre du PPRI du Thouet ou hors d'un zonage recensé dans un atlas de zones inondables. Site potentiellement sujet aux remontées de nappe dans les caves. Risque retrait-gonflement des argiles : moyen Potentiel radon : catégorie 1 (le plus faible). Risque sismique faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sanitaires sont très faibles : Le site dispose d'un agrément sanitaire provisoire lié à l'usage d'intrants organiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic maximal envisagé : - 20 véhicules légers par jour, - 10 poids lourds par jour, - 25 camionnettes par jour. Le site est déjà en activité : Le trafic routier existe déjà pour partie.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bruits émis par le site concernent quelques équipements liés au process et au transports. Les analyses de bruits réalisés dans le cadre du suivi du site ne montrent pas de non conformité (cf annexe).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les industries voisines sont relativement peu bruyantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les intrants utilisés (essentiellement minéraux), ne sont pas particulièrement odorants. Les intrants liquides seront stockés dans des contenants fermés (absence de dégagement d'odeurs).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emmissions lumineuses faibles. Eclairage limité à certaines heures pour la sécurité du travail selon les saisons. Eclairage extérieur équipé de détecteurs de présence. Absence de livraisons de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site équipé de filtres de particules. Des mesures ont été réalisées conformément à la réglementation. Elles ne montrent pas de non conformité (voir rapport joint).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux pluviales à débit régulé (études en cours). Les cuves de stockage de liquides seront sur rétention conformément à la réglementation ICPE.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales évacuées à débit régulé vers un exutoire superficiel communal (bassin versant du Thouet).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le recyclage des eaux industrielles dans le process est prévu. Les effluents domestiques seront épurés par système d'assainissement non collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets seront produits en faible quantité : déchets de maintenance, déchets d'emballages, etc. Ils seront éliminés vers des filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant. Les travaux seront réalisés pour l'essentiel à l'intérieur des bâtiments (suppression de trémie, etc). Les travaux nécessaires à la gestion des eaux seront réalisés à faible profondeur et ne sont susceptibles de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant et déjà en production. L'activité sera réalisée dans des bâtiments existants : Aucune modification sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment sur l'usage du sol n'est redoutée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de BIOS DEVELOPPEMENT est existant et exploité depuis plus de 6 ans. Il est localisé dans un secteur à vocation économique à l'écart des habitations (> 200 m). Le projet ne remet pas en cause les conditions de desserte des installations voisines. Le trafic journalier sera limité. Le site fait l'objet d'un suivi régulier qui montre l'absence de nuisances avérées (bruit, émissions atmosphériques). Les besoins en eau seront limités. Le projet ne prévoit pas de prélèvements d'eau directement au moyen de puits. Les eaux industrielles seront recyclées dans le process ce qui favorisera les économies d'eau. Les principaux travaux concerneront l'intérieur des bâtiments et les travaux de gestion des eaux n'auront pas d'impact significatif sur le paysage. En conséquence, aucun impact significatif sur le paysage n'est attendu. Les incidences attendues du projet sont donc relativement limitées et ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les études de mesures de bruit et l'étude de dispersion des rejets atmosphériques sont jointes en annexe : Elles concluent au respect de réglementation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une note d'incidence sera réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation ICPE.

Le projet consiste en une augmentation de capacité d'un site existant. Ce site est localisé hors de tout périmètre réglementaire ou d'inventaire (site Natura 2000, arrêté de protection de biotope, ZNIEFF, etc). Il est localisé hors de tout périmètre de protection d'eau potable. Il n'est pas concerné par un PPRN ou un PPRT et n'est pas localisé en zone inondable.

Le site d'exploitation est localisé dans un site industriel très anthropisé. Les travaux seront limités et se concentreront sur l'intérieur des bâtiments ou sur des zones déjà anthropisées. De ce fait, le projet ne prévoit de pas consommation d'espaces naturels. La fabrication des fertilisants et leur conditionnement seront réalisés à l'intérieur des bâtiments : Ceci permettra de réduire les risques de nuisances sonores et d'émissions atmosphériques. Les eaux pluviales seront régulées. Le projet prévoit, conformément à la réglementation ICPE, la réutilisation des eaux industrielles dans le process. Les eaux d'extinction incendie seront confinées. Les effluents domestiques issues des sanitaires seront épurés au moyen d'un système d'assainissement.

Des mesures de suivi des émissions acoustiques et atmosphériques ont permis de vérifier le respect de la réglementation. Ces mesures seront régulièrement reconduites conformément à la réglementation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, il est estimé que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

Les travaux auront lieu dans des bâtiments ou dans des zones déjà très anthropisées. Il n'est pas prévu de consommation d'espaces naturels ou de destruction d'habitats. Les anciens puits ne seront pas utilisés et seront mis en sécurité. Les risques de rejets seront maîtrisés (confinement, cuves placées sur rétention conformément à la réglementation, réutilisation des eaux industrielles). Les eaux pluviales non souillées seront régulées. Le site, actuellement en fonctionnement, respecte la réglementation en matière de bruit et d'émissions atmosphériques. Le trafic généré par le projet sera faible. L'augmentation de capacité n'aura pas d'impacts sur le paysage.

Les risques d'impacts sur l'environnement sont donc jugés très faibles et maîtrisés.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Rapport de mesures de bruits : Annexe_8.1_Mesures de bruits.pdf (cf chapitre 6.1). <input checked="" type="checkbox"/>
2	Suivi des retombées atmosphériques des poussières : Annexe_8.2_Mesures rejets atmosphériques.pdf (cf chapitre 6.1). <input checked="" type="checkbox"/>
3	Principales matières entrantes stockées sur le site : Annexe_8.3_Principales matières stockées-V0.1.pdf <input checked="" type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

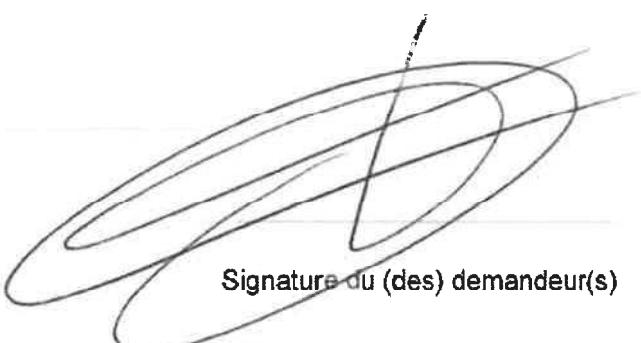
Nom GUILLERMOU

Prénom Marc

Qualité du signataire Président

À CHACE

Fait le 1 8 / 0 7 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)